



302114 - Questions concernant le statut de la femme, sa déficience intellectuelle et sa création de la côte de l'homme

question

Je sais que l'islam a honoré la femme. Je ne le conteste pas. Mais il y a quand même des textes qui me posent problème. Par exemple, le Prophète confirme l'infériorité de la femme dans le témoignage. Pourquoi certains ulémas étendent cette infériorité à tous les domaines?

La préposition (min: à cause) usitée dans la phrase du Prophète évoquant la déficience intellectuelle et religieuse (de la femme) laisse-t-elle comprendre qu'il y a d'autres déficiences que celles citées? Quel est le sentiment de la musulmane qui lit le commentaire de l'imam an-Nawawi sur le hadith parlant de la double déficience dans le quel il dit: « supporter leur imperfection morale ..et leur faiblesse intellectuelle» Il parle comme si toutes les femmes étaient de mauvais caractère.

L'imam Ibn Hadjar parle de 'politesse'..Mieux, plusieurs ulémas ont placé le hadith dans un chapitre intitulé 'politesse' comme si on parlait d'un déficient mental ou d'un fou! Nous, (femmes) pensons, gérons, saisissons et cherchons le savoir-Allah soit loué. Pourquoi cette perception (de la femme)?

Ce qui est communément avéré c'est que la correction et les bonnes moeurs sont plus répandues chez les filles. Expliquez-moi le hadith évoquant la côte. Si la fille est bien droite parce que bien éduquée, comment serait-elle imparfaite? On dirait que c'est rare et que les dispositions ne reposent pas sur les cas rares! Est -ce que le bon caractère et la droiture religieuse sont rares chez les femmes? Une version ajoute: « elle ne sera droite en aucun cas » Mais c'est le cas de tous les gens; ils ne resteront pas toujours droits! Pourquoi en faire une spécificité de la femme? Une multitude de ce genre de questions se posent au fur et à mesure qu'on lit le Coran et ses commentaires. J'ai essayé de passer dessus mais elles reviennent. C'est pourquoi je repose ces questions pour trouver du repos. Au paravant, je m'occupais de la réfutation des



objections...J'espère que vous daignerez répondre en détail à ma question car une réponse succincte ne réglerait pas mon problème.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement :

Le croyant doit être convaincu que l'Islam a honoré la femme, l'a favorisée, lui a rendu justice et lui a accordé pleinement ses droits.

Il l'a honorée en tant que mère, fille, sœur et épouse. Cela s'atteste dans de nombreux textes et législations bien connus.

C'est Allah, le Transcendant, Qui a créé le mâle et la femelle. Il est leur Seigneur adoré et Il est Infaillible donc Il ne peut être injuste : Allah, le Très-Haut, dit : « ...Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs. » (Coran : 41/46), et Il dit : « ...Et ton Seigneur ne fait du tort à personne. » (Coran : 18/49).

Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) avait une grande clémence et une immense compassion pour sa communauté. Il ne faisait aucune discrimination entre l'homme et la femme. Bien plus, il a particulièrement recommandé le bon traitement des femmes de peur qu'elles soient opprimées ou victimes d'injustice. Il était lui-même celui qui réservait le meilleur traitement à ses femmes, celui qui les honorait le mieux, au point qu'il considérait que le meilleur des hommes est celui qui réserve le meilleur traitement à sa famille. C'est en cela qu'il a dit : « Le plus parfait des croyants est celui qui possède les meilleures mœurs, et les meilleurs d'entre vous sont ceux qui traitent mieux leurs femmes. » (Rapporté par At-Tirmidhi : 1082) et jugé authentique par Al-Albani dans Sahih At-Tirmidhi.

Il a dit encore : « Le meilleur d'entre vous est celui qui l'est pour sa famille et je suis le meilleur d'entre vous pour ma famille. » Rapporté par At-Tirmidhi (3895) et par Ibn Madja (1977) et jugé



authentique par Al-Albani dans Sahih At-Tirmidhi.

Le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit aussi : « Je vous recommande de bien vous comporter avec les femmes. » (Rapporté par Al-Boukhari : 3331) et par Muslim : 1468).

Celui qui reconnaît ces réalités comprend le sens exact des textes cités dans votre question.

Notre religion ne dévalorise, ni n'infériorise la femme. Comment le ferait-elle alors que la femme c'est la mère à qui la Charia a accordé en termes de piété filiale une part plus importante que celle réservée au père. Elle est l'épouse dont Allah, le Très-Haut, a fait une source de tranquillité et le meilleur bien de la vie d'ici-bas. Elle est la mère des enfants et de la descendance, et est-ce que l'homme accepterait-il que la mère de ses enfants soit dénigrée et méprisée ?

Voir ce qui a été dit comme réponse à la question N° [70042](#) .

Deuxièmement :

La déficience intellectuelle est expliquée dans le hadith. Elle résulte du débordement de la passion chez elle, ce qui l'empêche de bien maîtriser les événements qui se déroulent devant elle, d'où son besoin que quelqu'un la supplée dans son témoignage et le lui remémore en cas d'oubli.

La déficience religieuse est aussi expliquée. Il s'agit de son abstention de prier et de jeûner au cours de la période des règles et après son accouchement. Cette déficience n'est pas un défaut puisqu'elle n'y peut rien. Ce serait un défaut par rapport à celui qui n'a pas d'empêchement pour la prière et le jeûne, un mérite qu'Allah accorde à celui qui Il veut. Allah a instruit les croyants qu'ils ne doivent pas souhaiter jouir des mérites réservés à autrui. C'est dans ce sens qu'Allah, le Très-Haut, dit : « Ne convoitez pas ce qu'Allah a attribué aux uns d'entre vous plus qu'aux autres ; aux hommes la part qu'ils ont acquise, et aux femmes la part qu'elles ont acquise. Demandez plutôt à Allah de Sa grâce. Car Allah, certes, est Omniscient. » (Coran : 4/32).

L'imam Moudjahid (Puisse Allah, le Très-Haut, lui accorder Sa Miséricorde) rapporte qu'Oum Salama (Qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit : « Les hommes font la guerre et les femmes n'en font pas et nous ne recevons que la moitié dans l'héritage. ». C'est alors qu'Allah a révélé : « Ne



convoitez pas ce qu'Allah a attribué aux uns d'entre vous plus qu'aux autres. » C'est encore à cause d'elle (Oum Salama) qu'Allah a révélé : « Les musulmans et musulmanes, croyants et croyantes, obéissants et obéissantes, loyaux et loyales, endurants et endurantes, à ceux et celles qui prient avec humilité, donateurs et donneuses d'aumône (obligatoire et facultative), jeûneurs et jeûneuses, gardiens de leur chasteté et gardiennes, à ceux et celles qui invoquent fréquemment le Nom d'Allah : Allah réserve pour eux un Pardon et une énorme Récompense. » (Coran : 33/35) (Rapporté par At-Tirmidhi : 3022) et jugé authentique par Al-Albani.

Le sens de l'imperfection religieuse et intellectuelle a été expliquée dans le cadre de la réponse donnée à la question N° 111867. On y a dit que la déficience se limite à ce qui est mentionné dans le hadith. Elle n'est donc pas à généraliser.

Le débordement de la passion chez la femme et la difficulté de sa maîtrise, nous ne le considérons pas comme un dénigrement car la femme n'en est pas moins capable de choses que l'homme ne peut pas faire. C'est le cas de la prise en charge des enfants et l'endurance face aux difficultés que personne d'autre ne saurait faire. En plus, elle demeure plus capable de supporter les préjudices de son mari, de surmonter les problèmes entre eux et surtout sa promptitude à retourner vers lui.

Troisièmement :

Le fait pour la femme d'être créée de la côte de l'homme, organe dont la partie supérieure reste la plus tordue résulte d'un décret divin dont elle n'assume aucune responsabilité. Elle n'a aucune objection contre son Créateur du moment qu'elle est croyante qu'Allah étant le Sage, le parfaitement Informé de ce qu'Il a créé et décrété.

Le fait pour le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) de donner cette information a pour objectif de recommander à l'homme de bien veiller sur la femme et à l'inciter à tolérer ses imperfections. Ce n'est donc pas pour la dénigrer ou la blâmer ou la mépriser.

Les imams Al-Boukhari (3331) et Muslim (1468) ont rapporté d'après Abou Houreïra (Qu'Allah soit satisfait de lui) que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Je vous



recommande de bien vous comporter avec les femmes. La femme a été créée à partir d'une côte dont la partie supérieure est la plus tordue. Si on veut la redresser, on la casse. Si on la laisse telle quelle, elle reste tordue. Je vous recommande de bien vous comporter avec les femmes. »

Muslim (1468) a rapporté d'après Abou Houreïra (Qu'Allah soit satisfait de lui) que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Certes, la femme a été créée à partir d'une côte. Jamais elle ne sera comme tu le désires. Si tu désires jouir d'elle, tu en jouiras bien qu'elle soit tordue. Et si tu cherches à la redresser, alors tu la briseras ; et la briser c'est la répudier. »

Les imams Ahmed (20093) et Al-Hakem (7333) ont rapporté d'après Samoura Ibn Djoundoub (Qu'Allah soit satisfait de lui) que le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « La femme a été créée à partir d'une côte. Si tu veux redresser la côte, tu la casseras. Traite-la avec complaisance, tu vivras avec elle telle qu'elle. » Hadith vérifié par les vérificateurs du Mousnad et par Al-Albani dans Sahih Al-Djami' (1944).

La nature de la femme est faite de sorte qu'elle a une certaine faiblesse, un manque d'équilibre dans ses caractères, une forte jalousie et une prédominance de la passion. Celui qui ferme les yeux et pardonne les gaffes, jouit d'une vie normale avec elle. Et celui qui s'arrête sur chaque détail et insiste à la redresser chaque fois, gâte tout, ne connaîtra pas une vie conjugale heureuse et finira par divorcer.

C'est une réalité que les maris et ceux qui traitent de leurs problèmes connaissent. Celle qui persiste à nier cette réalité n'a pas bien médité sur les relations des femmes avec leurs maris.

Il arrive qu'un homme a toujours bien traité sa femme. S'il lui arrive un jour de la maltraiter, elle nie n'avoir jamais vue aucun bien de sa part ! Cette forme d'ingratitude on peut l'observer chez les hommes aussi mais elle est bien plus fréquente chez les femmes. Elle fait partie de ce que le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a appelé côte tordue et a exhorté à l'endurer.

Vous vous êtes rendu compte maintenant que le terme Moudarat (traiter avec tolérance) est un terme prophétique, et n'a pas été inventé par les ulémas. Il consiste, comme nous l'avons dit, à



fermer les yeux et à pardonner. Il ne signifie point que la femme souffre d'un trouble mental ou de la folie, comme vous dites.

S'agissant du mauvais caractère et d'autres expressions pareilles, cela ne s'applique pas à toute femme. Cela ne signifie pas non plus que tous les caractères de la femme sont mauvais, mais il fait allusion à certaines fautes, et ce en qui résulte du débordement de la passion, et consort.

Toute parole est susceptible d'être acceptée ou rejetée exception faite de celle de l'Infaillible (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) .

Réfléchissez bien à vos propos : « Une multitude de ce genre de questions se posent au fur et à mesure qu'on lit le Coran et son Tafsir (commentaire)... » voilà un bon exemple de l'exagération et de la précipitation dans le jugement qui prédomine chez les femmes. Qu'est-ce que vous avez trouvé dans le Coran par rapport à ce que vous dites dans votre question ?

Cela dit, nous éprouvons une répulsion pour ce genre de questions qui consistent à contester la parole d'Allah, le Très-haut, ou celle de Son Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) Nous nous étonnons qu'un vrai croyant puisse s'occuper de ces questions !

Il suffit pour le croyant ou la croyante qu'ils s'occupent des bonnes œuvres afin d'obtenir le bonheur éternel ici-bas et dans l'au-delà d'après la parole d'Allah le Très-Haut : « Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons, certes, en fonction des meilleures de leurs actions. » (Coran : 16/97).

Et Allah dit : « Et quiconque, homme ou femme, fait de bonnes œuvres, tout en étant croyant... les voilà ceux qui entreront au Paradis ; et on ne leur fera aucune injustice, fût-ce d'un Naqir (creux de noyau de datte). » (Coran : 4/124).

Et Allah, Gloire lui sera rendue, dit aussi : « Leur Seigneur a alors exaucé leur prière (disant) : « En vérité, Je ne laisse pas perdre le bien que quiconque parmi vous a fait, homme ou femme, car vous êtes les uns des autres. » (Coran : 3/195).

Attachez-vous à la pratique cultuelle et aux actes d'obéissance, et abandonnez les obsessions et



les ambiguïtés. La vie d'ici-bas est la demeure des bonnes œuvres, et c'est demain dans l'au-delà où chaque âme sera rétribuée de ses actes et que les cultivateurs récolteront ce qu'ils ont semés.

Nous demandons à Allah d'épanouir votre cœur, de faciliter vos affaires et de vous protéger contre les tentations sataniques.

Et Allah, le Très-Haut, sait mieux.